

LETTRE OUVERTE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

AIDER NOS AÎNÉS ENDETTÉS

29 janvier 2024 — Plus du quart des dossiers d'insolvabilité chez les personnes aînées de 65 ans et plus au Canada se trouvaient au Québec en 2022, selon des données du Bureau du surintendant des faillites. Au-delà de ces statistiques d'insolvabilité, les aléas de la vie peuvent entraîner des dépenses importantes, en conduisant la clientèle aînée à une situation financière difficile.

Ç'a été notamment le cas de Murielle, une retraitée de 75 ans, et sa mère de 95 ans, qui ont chacune dû faire faillite à quelques mois d'intervalle en 2022, parce qu'elles n'arrivaient plus à payer leurs factures. L'histoire de ces deux femmes révélées par le bureau d'enquête de *J.E* illustre bien qu'il peut être ardu de respecter son budget lorsque la santé commence à décliner.

Ce cas n'est pas isolé, car les personnes retraitées représentent désormais plus de 15 % des dossiers en insolvabilité au Québec ; une augmentation significative de 7 % par rapport au taux de 10 % en 2014. Les syndics sont unanimes : les personnes aînées sont de plus en plus surendettées au point d'être obligées de déclarer faillite.

Le choc émotionnel ressenti par ces personnes peut être intense, car l'idée d'avoir travaillé toute leur vie pour finir en faillite est humiliante. Le sentiment d'échec peut être particulièrement éprouvant à vivre pour ces personnes qui doivent intégrer de nouvelles habitudes à un âge avancé.

Soutien nécessaire des proches aidants

Il est important d'instaurer un dialogue ouvert avec les personnes aînées de notre entourage, démontrant ainsi notre compréhension et notre absence de jugement. En exprimant notre disponibilité à partager leurs préoccupations, nous leur montrons que nous sommes prêts à affronter avec eux les défis qui pourraient survenir. Il ne faut pas attendre que des difficultés se manifestent pour manifester notre soutien; au contraire, c'est à nous d'amorcer la conversation.



La plupart des personnes aînées cherchent à protéger leurs proches et hésitent à demander de l'aide. Notre rôle comme proche aidant est d'ouvrir la voie à la discussion, les rassurant sur le fait qu'ils ne représentent en aucun cas un fardeau. La prévention des soucis futurs doit être une priorité, créant ainsi un lien solide et une compréhension mutuelle.

Il nous appartient de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas un fardeau, mais des personnes que nous accompagnons avec beaucoup de respect. Ainsi, il sera beaucoup plus facile pour eux de s'ouvrir, de faire confiance et de demander de l'aide.

Paul-René Roy

Président provincial de l'AQRP